



La Maire de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L.123-19 et R.123-46-1 ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Paris approuvé les 12 et 13 Juin 2006 et ses mises à jour, modifications, révisions simplifiées et mises en compatibilité intervenues depuis cette date ;

Vu la demande de permis de construire PC 075 117 17 V0038 déposée le 18 juillet 2017 auprès des services de la Ville de Paris par la société SNC PARIS TERNES VILLIERS, représentée par Monsieur Benoît FRAGU, domiciliée - 167 quai de la Bataille de Stalingrad 92867 ISSY-LES-MOULINEAUX CEDEX ;

Vu la décision de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Ile-de-France n° DRIEE-SDDTE-2016-097 du 04 juillet 2016 soumettant le projet objet du permis de construire PC 075 117 17 V0038 à étude d'impact à la suite de la demande d'examen au cas par cas ;

ARRÊTE :

Article premier : Pendant 40 jours consécutifs, du lundi 03 décembre 2018 à 8h30 au vendredi 11 janvier 2019 à 17h00, il sera procédé à une participation du public par voie électronique préalable à la délivrance du permis de construire portant sur le projet « Ville Multistrates » qui a fait l'objet d'une étude d'impact.

Article 2 : Cette participation du public par voie électronique a pour objet la demande de permis de construire du projet « Ville Multistrates » relative à la construction, sur une dalle couvrant le boulevard périphérique (entre le boulevard d'Aurelle de Paladines, la rue Gustave Charpentier et l'avenue de la Porte des Ternes dans le 17^{ème} arrondissement de Paris), d'un bâtiment de bureau de 7 étages sur un niveau de stationnement (51 places) et d'un bâtiment d'habitation (90 logements dont 28 logements sociaux) de 9 étages et de commerce à rez-de-chaussée, 1^{er} et 9^{ème} étage, d'un jardin collectif en cœur d'îlot au R+1 et de 4 serres agricoles en toitures-terrasses.

La surface créée est de 18 714 m² pour une surface de terrain de 4 687 m². La hauteur du projet est de 37 mètres.

Article 3 : Un avis au public faisant connaître l'ouverture de la participation par voie électronique sera publié quinze jours avant le début de la consultation du public dans au moins un journal diffusé dans le département.

Cet avis sera également affiché à la mairie du 17^{ème} arrondissement de Paris, à proximité du projet et sera également mis en ligne sur le site internet de la Ville de Paris (paris.fr).

Article 4 : Le dossier soumis à participation du public par voie électronique sera consultable sur le site dédié : <http://multistrates2.participationpublique.net>
Un registre dématérialisé sera disponible sur le même site internet afin de recueillir les observations et propositions du public, pendant la durée de la participation du public par voie électronique mentionnée à l'article premier.

Article 5 : Le dossier de participation du public par voie électronique sera également mis à la disposition du public, sur support papier, pendant toute la durée mentionnée à l'article premier, à la mairie du 17^{ème} arrondissement, 16-20 rue des Batignolles, 75017 Paris, ouverte les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8h30 à 17h et les jeudis de 8h30 à 19h30 (les bureaux sont habituellement fermés les samedis, dimanches et jours fériés).

Article 6 : Pendant la durée de la participation du public par voie électronique, un poste informatique sera mis à la disposition du public à la mairie du 17^{ème} arrondissement, aux heures d'ouverture mentionnées à l'article 5, afin de permettre un accès au dossier sous forme dématérialisée et au registre dématérialisé.

Article 7 : Le dossier de participation électronique comporte notamment une étude d'impact qui a fait l'objet d'un avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement sur le dossier. Cette étude d'impact et cet avis sont joints au dossier qui sera mis à la disposition du public à la mairie du 17^{ème} arrondissement de Paris.

Article 8 : À compter de l'ouverture de la participation du public par voie électronique, des renseignements sur le dossier peuvent être demandés, et des observations ou questions sur le projet peuvent être adressées auprès de la Mairie de Paris - Direction de l'Urbanisme - Service de l'innovation, de la stratégie et de l'urbanisme règlementaire - 121 avenue de France - CS 51388 - 75639 Paris Cedex 13 ainsi qu'à l'adresse mail suivante : DU-PPVE-multistrates2@paris.fr

Article 9 : La synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte sera publiée, pendant une durée minimale de trois mois, par voie électronique.

Article 10 : La personne responsable du projet est la société SNC PARIS TERNES VILLIERS, représentée par Monsieur Benoît FRAGU, domiciliée - 167 quai de la Bataille de Stalingrad 92867 ISSY-LES-MOULINEAUX CEDEX.

Article 11 : L'autorité compétente pour statuer sur la demande de permis de construire et le délivrer par arrêté est la Maire de Paris.

Article 12 : Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ». Copie du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris.

Fait à Paris, le 09 NOV. 2018

Pour la Maire de Paris et par délégation,
Le Directeur de l'Urbanisme



Claude PRALIAUD